

à fournir les biens et services dont les vieillards peuvent avoir besoin. C'est aussi simple, aussi clair que cela.

Comme il est impossible de distribuer directement les denrées et les services, il faut recourir aux impôts. Je signalerai, surtout aux honorables députés qui siègent à ma droite, que les gens qui ont demandé à grands cris des réductions d'impôt depuis la fin et même avant la fin des hostilités ont nui au pays, surtout lorsque, tout en réclamant l'abaissement des impôts, ils exigent que le Gouvernement effectue des dépenses de toutes sortes. On ne peut arriver à ce résultat qu'en distribuant le revenu de ceux qui en ont à ceux qui n'en ont pas.

Une des grands déceptions de notre groupe, lorsqu'il a entendu l'exposé budgétaire, c'est qu'on n'ait pas relevé les abattements de l'impôt.

M. FERGUSON: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. MacINNIS: Si vous faites vite, je veux bien.

M. FERGUSON: Etes-vous en faveur de ne pas diminuer les impôts et de continuer à dépenser, comme le Gouvernement le fait aujourd'hui? Vous parliez du groupe à votre droite. Alors êtes-vous en faveur du maintien des impôts et des dépenses?

M. MacINNIS: Je ne sais trop ce que mon honorable collègue entend par le maintien des dépenses. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir quand nous passerons aux crédits. A chacun alors d'approuver ou de rejeter tel ou tel crédit, et de le mettre aux voix. Pour ce qui est du relèvement des impôts, ou du maintien des taux actuels, si nous jugeons que les gens dont le revenu ne dépasse pas le niveau des exemptions peuvent vivre convenablement à même pareil revenu, il n'y a pas de raison pour que nous, qui gagnons davantage, n'acquiesçons pas nos impôts. Voilà mon opinion.

M. FERGUSON: Mais l'honorable député aurait-il l'obligeance de répondre à ma question?

M. MacINNIS: C'est tout ce que j'ai à répondre.

M. FERGUSON: Pas de faux-fuyants. Vous ne pouvez y répondre.

M. MacINNIS: A la fin de son exposé, le ministre des Finances disait ces mots qu'a déjà cités l'honorable représentant de Royal:

Si nous continuons à faire preuve de courage, de l'unité et de l'esprit de collaboration qui ont inspiré les auteurs de la Confédération et la population du pays au cours des dernières

[M. MacInnis.]

années de la guerre, nos progrès dans les années de paix qui s'annoncent, seront, j'en suis convaincu, tout aussi remarquables.

Voilà un grand "si". Mais j'affirme au ministre qu'il ne saurait y avoir parmi nous d'unité sans communauté d'intérêt, ni de communauté d'intérêt sans identité d'objectif. Cette identité d'objectif existe-t-elle au Canada? Non. Elle ne peut exister dans un pays où l'on se glorifie de reconnaître à chacun le droit d'agir comme bon lui semble, d'accumuler tout le bien qu'il peut et de donner le moins possible. Telle est l'entreprise privée, régime qui n'offre aucune perspective d'unité.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Je me joins à certains des honorables préopinants pour féliciter le ministre des Finances (M. Abbott) de l'éloquence avec laquelle il a prononcé son exposé budgétaire. J'estime que ceux qui sont chargés des applaudissements, du côté ministériel, méritent aussi des éloges pour avoir découvert des points que ne contenait pas l'exposé. Peut-être y a-t-il également lieu de féliciter les ministres qui ont appuyé leur collègue des Finances, chacun à sa manière, même si le tableau n'est pas tout à fait tel qu'on l'a dépeint.

Je félicite également l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) des progrès qu'il réalise dans l'étude de la terminologie du crédit social. J'espère que ses connaissances de la technique du crédit social ne sont pas moins complètes.

M. MacINNIS: Si l'honorable député veut bien appuyer ce que j'ai dit touchant les impôts, je le suivrai.

M. FAIR: L'honorable député de Vancouver-Est s'initie très vite à notre programme.

Parlant de la question monétaire, le ministre des Finances nous a dit qu'à la fin de mars 1947, notre dette publique non échue s'élevait à \$16,524,164,000. Il faut rapprocher ce montant de celui d'environ 3 milliards et quart que nous devions le 31 mars 1939, soit immédiatement avant la guerre. En 1947-1948, on estime que les intérêts s'élèveront à \$437,517,000, comparativement à quelque 128 millions pour la dernière année financière qui a précédé la guerre. Cela veut donc dire que le montant de nos intérêts est maintenant presque quatre fois plus considérable qu'avant la guerre. A mon avis, une très forte proportion de ces intérêts n'est pas nécessaire et pourrait être plus avantageusement consacrée au paiement de beaucoup de choses qui, au Canada, nous sont plus indispensables que le versement d'intérêts à des particuliers, car somme toute, ceux-ci créent un crédit fondé sur la faculté de la population canadienne de produire et de donner